

**Date :** 23/10/2020

**De la part de** Cabinet du maire  
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

## **[COVID-19] Nouvelles mesures suite aux annonces de l'Etat**

**Réunie ce vendredi matin, la cellule de crise municipale présidée par le Maire a pris une série de décisions en conséquence de l'annonce du couvre-feu et du renforcement des restrictions sanitaires.**

### **La police municipale fera respecter le couvre-feu**

La police municipale sera mobilisée au côté de la police nationale pour veiller au respect du couvre-feu, avec pédagogie et fermeté. Le service sera renforcé en soirée.

### **Le Centre Communal d'Action Sociale pleinement mobilisé**

Les stocks de matériel médical du CCAS (masques, blouses, etc.) présentent un niveau satisfaisant (10 semaines d'autonomie). Le réapprovisionnement est continu afin d'assurer les réserves nécessaires.

Le couvre-feu peut générer ou renforcer des situations de solitude. Le CCAS va reprendre contact avec les personnes isolées qui s'étaient manifestées lors du confinement.

La Ville se fera le relais sur son site internet de la Réserve Civique et de sa plateforme qui permet à tous les citoyens de proposer leur aide pour des missions de bénévolat.

### **Un arrêté à venir pour les équipements municipaux**

En cohérence avec l'arrêté préfectoral attendu ce samedi, un arrêté municipal fixera les horaires de fermeture des équipements municipaux en soirée (Maison des Associations, gymnases et salles festives).

### **Organisation interne : le télétravail facilité**

La Ville de Chambéry renforce le télétravail pour les agents dans les services qui le permettent. Cette mesure vise à protéger le personnel à risque ou qui partage des bureaux.